BURKINA FASO

Région des Hauts-Bassins (86,160 PDI, source : SP/CONASUR, 31/03/2023)

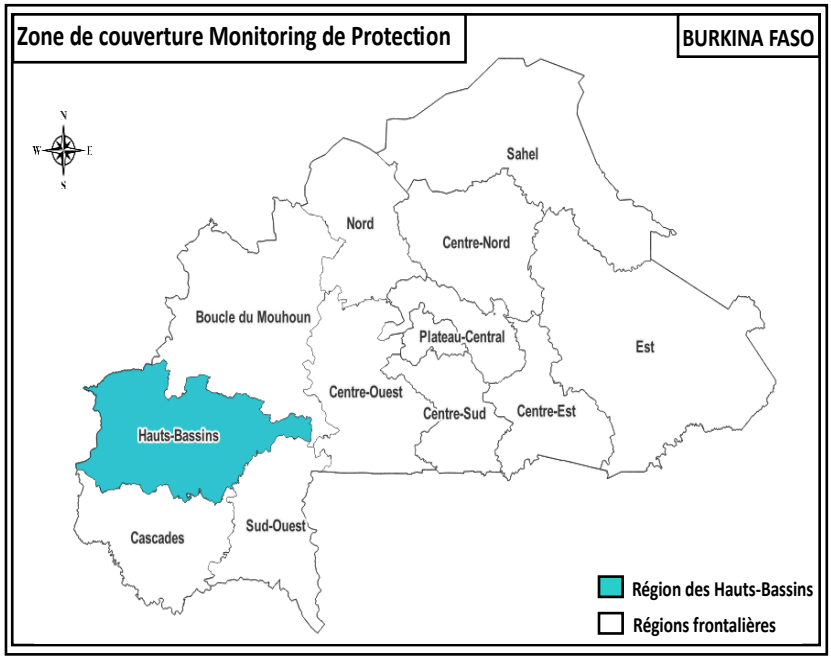

Rapport Mensuel Monitoring de Protection – Septembre 2024

1,943[1] Personnes en déplacements	**11** Incidents enregistrés avec **16** victimes
24 Cas de protection pris en charge	**08** Cas de protection référés[2]

[1] Données non officielles (pas publiées par le CONASUR)

I. Résumé

Au cours de ce mois de septembre, la situation sécuritaire et de protection dans la région des Hauts-Bassins a été relativement calme par rapport au mois précédent, où **23** incidents avaient été documentés.

Malgré cette accalmie, la situation sécuritaire demeure instable dans certaines localités de la région, notamment dans les communes de Kôlôkô, Sindo, Fô, Faramana, Satiri, Béréba et Békuy. En effet, les populations civiles de ces localités font face aux attaques et aux exactions des groupes armés (GA) et bandits criminels. Par ailleurs, les incidents d'engins explosifs improvisés (EEI) sont observés dans la région, y compris les risques associés à leur présence sur les routes, particulièrement sur la RN9 (axe Fô-Faramana) et sur les axes Morlaba-Sindo, Lampa-Wèrou. En outre, les incidents d'enlèvement et de pillage deviennent de plus en plus courants dans la région, surtout dans les zones proches de la frontière malienne (Kôlôkô, Faramana et Sindo).

Ainsi, dans les communes de Kôlôkô, Satiri et Bobo-Dioulasso, **11** incidents de protection ont été documentés. Ces incidents ont fait **16** victimes, dont huit (**08**) hommes et huit (**08**) femmes. Plusieurs violations de droits humains et du Droit International Humanitaire ont été perpétrées lors de ces incidents, dont des atteintes au droit à la vie avec trois (**03**) victimes, des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne avec deux (**02**) victimes, des violences basées sur le genre (VBG) avec huit (**08**) victimes et des atteintes au droit à la propriété avec trois (**03**) victimes.

La situation humanitaire des personnes déplacées internes (PDI), des personnes retournées et des populations hôtes vulnérables demeure préoccupante, surtout celles des communes de Bobo-Dioulasso, Bama, Fô, Koundougou, Karangasso-Vigué, Banzon, Koumbia et Houndé. En effet, ces personnes vivent dans une extrême précarité et font face à d'énormes problèmes de logements, d'alimentation, d'AME, d'accès à l'eau potable, de matériels de couchage et de soins médicaux. L'assistance humanitaire demeure largement en deçà des besoins dans la région.

Enfin, trois (**03**) vagues de déplacements forcés ont été documentés, dont deux (**02**) déplacements primaires et un (**01**) déplacement secondaire. Ces déplacements ont affecté **276** ménages de **1,943** personnes, dont **448** hommes, **614** femmes, **540** filles et **341** garçons en provenance des communes de Kôlôkô, Rollo et Sami. Ces déplacements seraient dûs aux menaces et attaques des groupes armés (GA).

II. Couverture géographique

23 communes couvertes → 16 comités locaux de Protection et 12 Points focaux → 10 volontaires de Protection → 07 moniteurs de Protection

- **Zone de couverture**

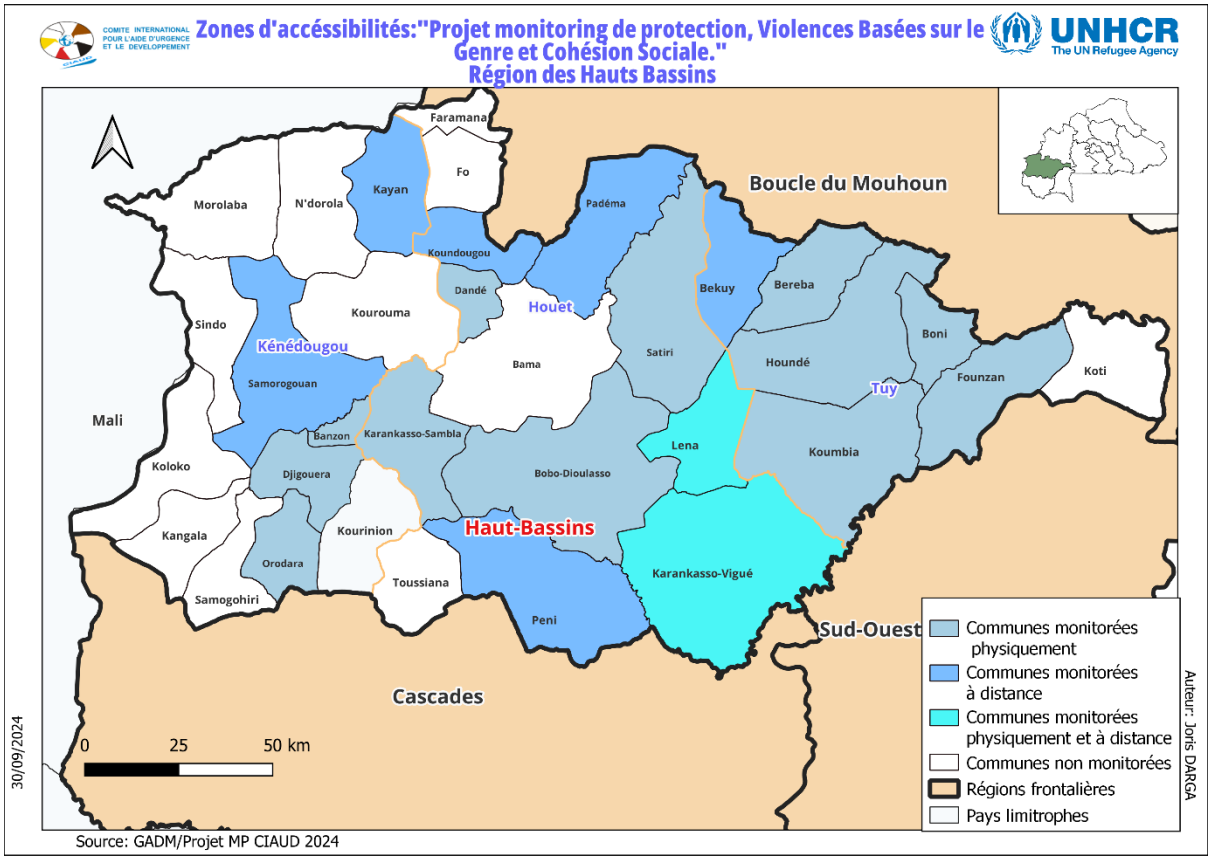

- **Accessibilité**

Les activités de monitoring de protection ont couvert les trois (**03**) provinces (Houet, Tuy et Kénédougou) de la région des Hauts-Bassins. Ainsi, durant ce mois, **12** communes ont été couvertes physiquement ; Bobo-Dioulasso, Dandé, Karangasso-Sambla et Satiri dans la province du Houet ; Houndé, Koumbia, Béréba, Boni et Founzan dans la province du Tuy ; Orodara, Djigouéra et Banzon dans la province du Kénédougou. En outre, six (06) communes ont été enquêtées à distance[3]. Il s'agit des communes de Péni, Padéma et Koundougou dans la province du Houet, de commune de la Békuy dans la province du Tuy et des communes de Samorogouan et Kayan dans la province du Kénédougou. Enfin, deux (02) communes (Karangasso-Vigué et Léna dans la province du Houet) ont été suivies à la fois physiquement et à distance.

[3] Du fait, en partie, du nombre élevé de villages à couvrir par les équipes terrains.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données désagrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composés de membres de comités locaux de protection situés au niveau communal et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place, dans la région des Hauts-Bassins, mobilise également l'association FEELEN et la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). Celles-ci permettent de compléter la couverture géographique de l'ONG CIAUD et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

Au cours de ce mois, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **69 questionnaires informateurs clés** administrés auprès de **48** hommes et **21** femmes dans les ZAD (famille d'accueil et location) ;
- **70 questionnaires ménages** administrés auprès de **40** hommes et **30** femmes dans les ZAD (famille d'accueil et location) ;
- **02 formulaires d'alerte flash** renseignés ;
- **16 formulaires d'incidents de protection** documentant les violations de droits humains identifiées, dont **08** dans les ZAD (famille d'accueil et location) ;
- **08 fiches de référencement de cas de protection** administrées auprès de **08** femmes.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	Type de ZAD	# ménage	# personne	# homme	# garçon	# femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Rollo, Sanmatenga, Centre-Nord, Rollo.	**Bobo-Dioulasso, Houet, Hauts-Bassins, Tolotama.**	**Famille d'accueil & Location**	**06**	**31**	**05**	**09**	**11**	**06**	**Secondaire**	**Menace de GA.**
Kôlôkô, Kénédougou, Hauts-Bassins, Zitonosso & Sintasso.	**Kôlôkô, Kénédougou, Hauts-Bassins, Kôlôkô centre.**	**Famille d'accueil & Location**	**220**	**1,536**	**381**	**219**	**498**	**438**	**Primaire**	**Attaques de GA.**
Sami, Banwa Boucle du Mouhoun, Priwé, Saguéta & Siby.	**Faramana, Houet, Hauts-Bassins, Faramana.**	**Famille d'accueil & Location**	**50**	**376**	**62**	**113**	**105**	**96**	**Primaire**	**Attaques de GA.**
Sous-totaux			**276**	**1,943**	**448**	**341**	**614**	**540**		

Source : *Monitoring de Protection (Projet 21) Septembre 2024*

Durant ce mois, le dispositif de suivi des déplacements de populations civiles a permis de documenter **trois (03)** vagues de déplacements forcés dont **deux (02)** déplacements primaires et **un (01)** déplacement secondaire. **Une (01) vague** provient de l'intérieur de la région (Kôlôkô) tandis **deux (02)** proviennent des régions du Centre-Nord (Rollo) et de la Boucle du Mouhoun (Sami). Ces déplacements ont touché **276** ménages de **1,943** personnes, dont **448** hommes, **614** femmes et **881** enfants (**540** filles et **341** garçons). Les enfants représentent **45,34 %** des personnes déplacées. En plus, on constate une augmentation significative du nombre de personnes déplacées par rapport au mois précédent (**1,056**), soit une hausse de **84 %.** Les raisons de ces déplacements seraient les attaques et les menaces de groupe armés (GA).

IV. Incidents de protection

Incidents

11 Incidents

16 victimes

Localités touchées

03 Communes touchées :
Bobo-Dioulasso ;
Kôlôkô ;
Satiri.

- **Statistiques**

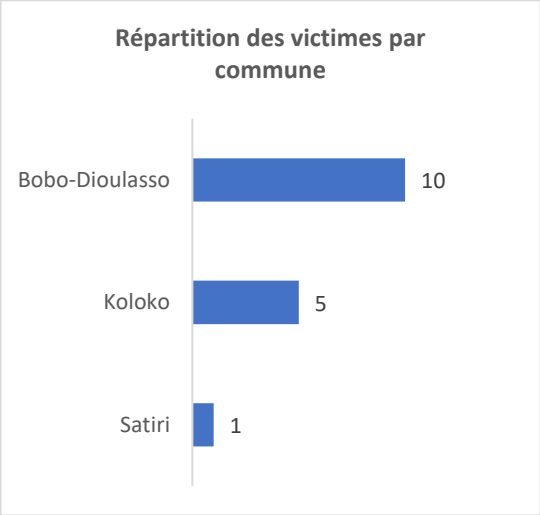

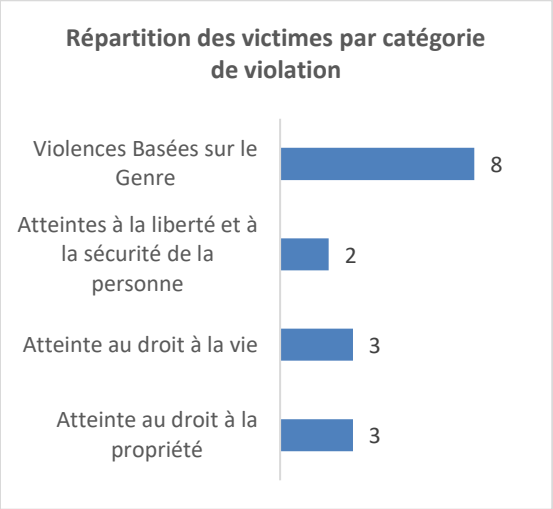

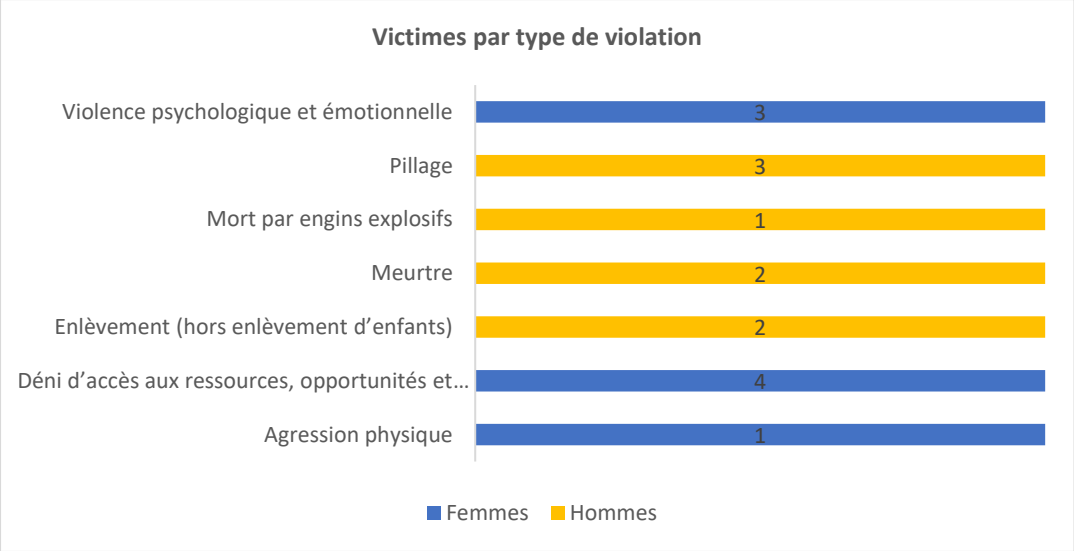

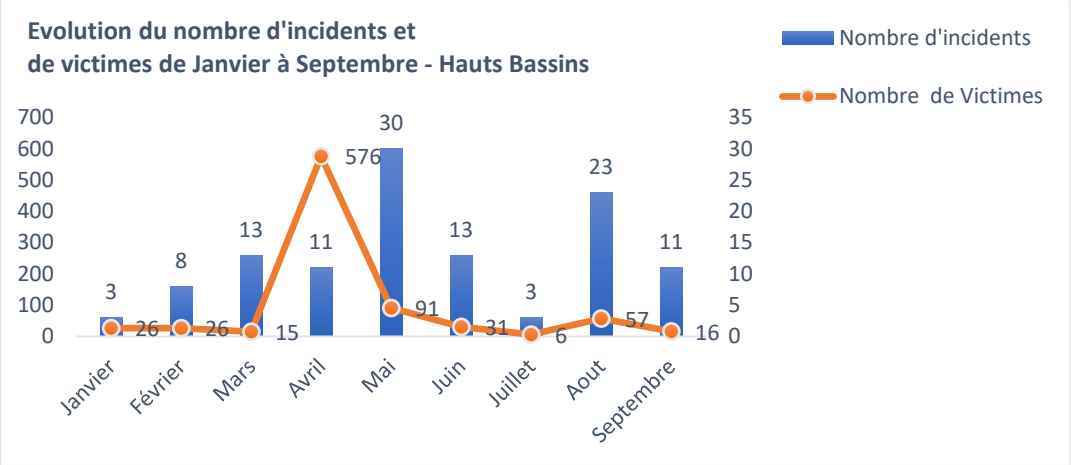

- **Détails sur les incidents**

Onze **(11)** incidents de protection ont été documentés au cours de ce mois dont **neuf (09)** dans la commune de Bobo-Dioulasso et un (**01**) dans chacune des communes de Kôlôkô et Satiri. Ces incidents ont fait **16** victimes, soit huit (**08)** hommes et huit (**08)** femmes. La commune de Bobo-Dioulasso a été la plus touchée avec **dix (10)** victimes contre **cinq (05)** victimes pour la commune de Kôlôkô et une (**01**) victime pour la commune de Satiri. Par ailleurs, on note une baisse significative du nombre d'incidents documentés comparativement au mois précédent qui avait enregistré **23** incidents. Ces incidents ont occasionné sept (**07**) types de violations des droits humains et du Droit International Humanitaire répartis en quatre (**04**) catégories de violation à savoir :

- **deux (02) cas d'atteinte au droit à la vie** avec deux (**02**) victimes de meurtre (toutes des femmes) et une (**01**) victime de mort par engin explosif (un homme). Ces cas ont été documentés dans les communes de Bobo-Dioulasso et Satiri ;
- **un (01) cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne**, avec deux (**02**) victimes d'enlèvement (toutes des hommes). Ce cas a été documenté dans la commune de Kôlôkô ;
- **un (01) cas d'atteinte au droit à la propriété** avec trois (**03**) victimes de pillage (toutes des hommes). Ce cas a été documenté dans la commune de Kôlôkô ;
- **huit (08) cas de violences basées sur le genre (VBG)** avec trois (**03**) survivantes de violence psychologique et émotionnelle (toutes des femmes), une (**01**) femme survivante d'agression physique et quatre (**04**) femmes survivantes de déni d'accès aux ressources et opportunités et services Ces cas ont été documentés dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Ci-dessous, le résumé de deux incidents documentés :

- **dans la journée du lundi 09 septembre 2024 aux environs de 10 heures**, des membres d'un groupe armé (GA) auraient fait une incursion aux encablures du village de Zitonosso, une localité située à environ 45 km du chef-lieu de la commune de Kôlôkô. Lors de cette incursion, ils auraient emporté trois (03) troupeaux de bœuf et enlevé deux (**02**) personnes (tous des hommes âgés d'environ 20 ans). L'incident a occasionné un déplacement massif de la

population civile de Zitonosso et de Sintasso vers le chef-lieu de la commune de Kôlôkô.

- **dans la matinée du mercredi 11 septembre 2024 vers 09 heures**, un homme âgé d'une quarantaine d'année aurait sauté sur un engin explosif improvisé (EEI) sur l'axe Lampa et Werou, localité située à environ 50 Km du chef-lieu de la commune de Satiri. La victime aurait quitté le village de Lampa (commune de Bekuy) en partance pour Werou et c'est au cours du trajet qu'il aurait sauté sur un EEI avec sa moto et serait mort sur-le-champ et sa moto aurait été détruite.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

H**uit (08)** cas de VBG ont été documentés par les équipes terrains. Il s'agit de trois (**03**) cas de violence psychologique et émotionnelle, d'un (**01**) cas d'agression physique et de quatre (**04**) cas de déni d'accès aux ressources et opportunités et services. Ces cas ont été identifiés dans la commune de Bobo-Dioulasso.

- **Activités de prévention et de réponse**

Toutes les survivantes identifiées ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale de la part de la gestionnaire de cas VBG du CIAUD. Par ailleurs, une (**01**) séance de sensibilisation communautaire sur le mariage précoce a été réalisée dans la commune de Léna. **39** personnes ont pris part à la sensibilisation, dont **12** hommes et **27** femmes, soit **22** PDI et **17** hôtes.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Bien qu'aucune allégation de violations graves aux droits des enfants n'ait été documentée dans la région des Hauts-Bassins courant ce mois, les questions en lien avec la protection de l'enfance demeure préoccupantes au regard de la situation sécuritaire et humanitaire délétère dans la région. En effet, les activités de monitoring de protection ont permis d'identifier dans les communes de Bama, Bobo-Dioulasso, Banzon, Houndé et Djigouéra, **29** enfants à risque de protection. Il s'agit huit (**08**) enfants souffrant de malnutrition aigüe, de trois (**03**) enfants séparés, de deux (**02**) enfants victimes de traite, de six (**06**) enfants souffrant de maladie chronique et dix (**10**) enfants à risque d'apatridie (absence de documents d'état-civil). En plus, le suivi des déplacements du mois a permis d'identifier **881** enfants à risque de protection parmi les populations déplacées de force. Ces enfants sont exposés à des risques accrus de séparation familiale, de traite, d'enrôlement forcé par les GA, de délinquance juvénile (banditisme, mendicité, etc.), de maltraitance, de traumatisme psychologique et affectif, d'apatridie, de déscolarisation, de mariage précoce, de grossesse de mineure, de maladie, etc.

- **Activités de prévention et de réponse**

Face aux défis et enjeux concernant la protection de l'enfance, les équipes terrains ont effectué **56** visites à domicile (VAD) dans les zones d'accueil des déplacés (ZAD), sensibilisant ainsi les parents et tuteurs d'enfants sur diverses thématiques liées à la protection de l'enfant.

V.3. Etat de droit

L'État de droit dans la région des Hauts-Bassins reste mitigé, malgré les opérations de reconquête et de sécurisation du territoire. En effet, on remarque que certaines localités de la région, telles que Sindo, Fo, Faramana, Padéma, Kôlôkô, Satiri et Békuy, demeurent toujours difficiles d'accès en raison de la présence de groupes armés (GA) et/ou des risques liés à la présence d'engins explosifs improvisés (EEI) le long des routes. En plus, les services sociaux de base tels que les mairies, les écoles, les centres de santé dans plusieurs localités sont soit fermés ou soit fonctionnent à minima du fait de la situation sécuritaire. Toutefois, on constate que l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'état-civil et à la justice est effectif dans les trois (**03**) chefs-lieux provinces à savoir Bobo-Dioulasso, Houndé et Orodara. Les forces de défense et de sécurité notamment la police et la gendarmerie sont présentes et assurent leur mission régalienne dans les différentes localités.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de ce mois, **95** personnes à besoins spécifiques (PBS) ont été identifiées, dont **27** hommes, **39** femmes, **17** filles et **12** garçons, réparties entre **57** PDI et **28** hôtes vulnérables. Il s'agit de personnes âgées, incapables de se prendre en charge, de personnes âgées malades, de femmes cheffes de ménage incapables de se prendre en charge, d'enfants souffrant de maladie chronique, de personnes en situation de handicap, d'enfants séparés, d'enfants souffrant de malnutrition aigüe de personnes à besoins primaires non satisfaits, de personnes ayant des troubles psychologiques et des personnes à risque d'apatridie (parmi lesquels figurent des enfants). Ces PBS ont été identifiées dans les communes de Bama, Bobo-Dioulasso, Léna, Dandé, Padéma, Koundougou, Banzon, Houndé Djigouéra et Kôlôkô.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de réponse, **60** de ces PBS, dont **20** hommes, dix (**10**) femmes, neuf (**09**) filles et **13** garçons, ont été référées aux services de l'action humanitaire, aux services déconcentrés de la DGMEC et à l'ONG ACF pour une prise en charge appropriée. **24** d'entre eux ont été prises en charge par les services de l'action humanitaire et l'ONG ACF. Elles ont bénéficié d'une assistance alimentaire et d'une prise en charge médicale. Il s'agit de **huit (08)** hommes, **dix (10)** femmes, de **quatre (04)** garçons et **deux (02)** filles, dont **17** PDI et **07** hôtes vulnérables.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La question de la cohésion sociale et du vivre-ensemble reste un sujet de préoccupation dans la région des Hauts-Bassins. Ainsi, au cours de ce mois, les activités de monitoring de protection ont relevé des tensions entre personnes déplacées internes (PDI) et populations hôtes. Il s'agit des tensions liées aux aspects de logements, terres et propriétés qui s'expliquent, en grande partie, par les difficultés qu'éprouvent certaines PDI à honorer les frais de loyer, l'occupation irrégulière des espaces des propriétaires terriens par les PDI, les tensions dues au manque d'opportunités socio-économiques, les tensions liées à l'accès à l'eau potable et la méfiance observée par la communauté hôte à l'égard des PDI. Ces tensions ont été perceptibles dans les communes de Bama, Koundougou, Bobo-Dioulasso (Tolotama) et Karangasso-Vigué (Dan, Klesso). À titre illustratif dans la commune de Bobo-Dioulasso, particulièrement à Tolotama, il ressort des tensions entre membres de la communauté hôte et celle déplacée relevés autour des questions relatives à l'accès aux ressources (cas de vol de bois, de récoltes et autres produits forestiers non-ligneux). Tensions pouvant virer au drame si des activités de mitigations ne sont pas menées. Par ailleurs, un véritable problème d'acceptation des PDI se pose dans cette localité allant jusqu'au boycott des AGR menées par les PDI. C'est dans ce cadre qu'une sensibilisation grand public sont prévues courant le mois d'octobre.

- **Activités de prévention et de réponse**

CIAUD et ses partenaires de localisation travaillent à atténuer les risques de friction sociale dans les Hauts-Bassins à travers des séances de sensibilisation communautaire.

Ainsi, **six (06)** séances de sensibilisations communautaires ont été réalisées dans les communes de Bobo-Dioulasso, Karangasso-Sambla, Banzon, Karangasso-Vigué, Djigouéra et Houndé. Ces séances ont porté sur la cohabitation pacifique entre PDI et population hôte, la tolérance et la culture de la paix en communauté et la cohésion sociale pour le maintien de la paix pour une cohabitation pacifique. Au total, **237** personnes (**128** PDI et **109** hôtes) ont été touchées par ces séances de sensibilisation, dont **129** hommes et **108** des femmes.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Le problème de l'accès aux logements, aux terres et aux biens (LTB) demeure une préoccupation pour les personnes déplacées internes (PDI) dans la région des Hauts-Bassins. En effet, les activités de monitoring de protection ont révélé que plusieurs PDI, notamment celles des communes de Kôlôkô, Faramana et Bobo-Dioulasso, rencontrent des difficultés pour trouver un logement en raison du coût élevé des loyers dans les zones d'accueil, ainsi que de l'insuffisance de familles d'accueil, qui sont déjà débordées. À titre d'exemple, ce mois-ci, plus de **276** ménages nouvellement déplacés font face à de graves problèmes de logement. Certains

d'entre eux se retrouvent ainsi contraintes de dormir dans des abris de fortune ou à ciel ouvert.

- **Activités de prévention et de réponse**

RAS

V.7. Protection à base communautaire

Le monitoring de protection a pu se réaliser grâce au concours des réseaux communautaires (**comités locaux de protection, points focaux, volontaires de protection et informateurs clés**) mis en place dans l'ensemble de nos zones d'intervention. Ces acteurs ont contribué à identifier de huit (**08**) cas de protection et **95** PBS, et à rapporter **11** incidents de protection. Ils ont en outre participé à la réalisation de **56** VAD, facilitée l'identification des trois (**03**) vagues de déplacements forcés de population et participé à la réalisation de sept (**07**) sensibilisations communautaires.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Dans le but de faciliter la mise en œuvre des activités de monitoring de protection et de contribuer à trouver des solutions aux problèmes des populations vulnérables, CIAUD collabore étroitement avec les autorités. Ainsi, courant ce mois, les équipes terrains ont effectué des visites de courtoisie, partagée des informations et effectuée des référencements auprès des services sociaux communaux de Karangasso-Vigué, Bama, Banzon, Orodara, Founzan et Houndé. De plus, sur invitation du Président de la Délégation Spéciale **(PDS**) de Bama, le CIAUD a participé à la session communale de Bama. Une présentation du Projet P21 a été effectuée à cet effet, ainsi qu'un aperçu des activités menées dans la commune.

- **Acteurs humanitaires**

Ce mois-ci, CIAUD a travaillé en collaboration avec l'ensemble des acteurs humanitaires présents dans la région, dans le cadre de leurs interactions. Ainsi, il a :

- élaboré et partagé avec la section Protection du bureau terrain de l'UNHCR/Bobo, deux (**02**) rapports flash d'incident de protection et deux (**02**) notes de protection ;
- participé à l'évaluation participative des besoins (selon l'approche AGD) des personnes pour qui et avec lesquelles le HCR travaille ;
- participé à la réunion de coordination mensuelle des acteurs humanitaires des Hauts-Bassins ;
- participé à la réunion mensuelle du réseau PSEA Hub Grand-Ouest ;
- participé aux réunions hebdomadaires du GCORR Burkina.

VI. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Kénédougou, Houet	Kôlôkô, Faramana	Apporter une assistance en abris, vivres, AME à **270** ménages PDI nouvellement installées.	Cluster sécurité alimentaire, Action Humanitaire, Cluster Protection, HCR, PAM.	Très urgent	Les PDI récemment installées dans les communes de Kôlôkô et Faramana se trouvent dans une situation de grande précarité et nécessitent une aide urgente.
Houet, Tuy, Kénédougou	Toutes les communes	Assister les PBS et cas individuels de protection	Action Humanitaire, Cluster Protection, HCR	Urgent	Un nombre important de PBS et cas individuels de protection ont besoin d'assistance.
Houet, Tuy, Kénédougou	Toutes les communes	Renforcer les sensibilisations sur les thématiques liées aux VBG au regard du nombre d'incidents VBG documentés dans la région.	Cluster protection, L'AoR VBG, CIAUD	Urgent	Les incidents VBG sont en train de se multiplier dans la région des Hauts-Hauts, surtout dans la commune de Bobo-Dioulasso plus de **26** cas de VBG ont été documentés de juillet à septembre 2024.